



CAIRANNE, LE

M A I R I E
D E
C A I R A N N E
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 28 mars 2019 à 20 H.00, salle du Conseil. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Mme. Amandine ROLLIN à Mme. Claudine MONIER

Mme. Evelyne VILELA est nommée secrétaire de séance.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

M. le Maire avant de s'absenter, demande à M. Laurent BRUSSET de présenter les comptes administratifs 2018.

M. Laurent BRUSSET présente tout d'abord le compte administratif principal, chapitre par chapitre, qui laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	824 026.91 €
Recettes de Fonctionnement	1 170 100.81 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit 194 501.45 €)	
Résultat de clôture.....	540 575.35 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	450 897.51 €
(avec reprise du déficit N-1- soit 130 408.36€)	
Recettes d'investissement	347 723.10 €
Besoin en financement.....	-233 582.77 €

RESULTATS DEFINITIFS..... +306 992.58 € d'excédent global

2. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	56 182.91 €
Recettes de fonctionnement	36 041.06 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 46 765.40 €)	
Résultat de clôture.....	+ 26 623.55 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	24 091.23 €
Recettes d'investissement	159 565.41 €
(avec reprise du déficit N-1 soit -123 677.58€)	
Résultat de clôture.....	+ 11 796.60 €

RESULTATS DEFINITIFS..... + 38 420.15 € d'excédent global

M. Laurent BRUSSET, 1^{ER} adjoint, procède au vote des Comptes Administratifs 2018.
Les deux budgets sont adoptés à l'unanimité des membres présents

3. VOTE DES COMPTES DE GESTION 20168:

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer sur les comptes de gestion de l'exercice 2018, concernant les budgets de la commune et de l'assainissement. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conformes aux écritures de notre comptabilité administrative, les deux comptes de gestion dressés par Madame la comptable de la trésorerie de Vaison la Romaine, sont adoptés à l'unanimité.
Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur confiance et leur approbation unanime.

4. AFFECTATION DES RESULTATS :

Concernant les deux budgets il convient d'affecter les résultats aux budgets primitifs 2019.

A. BUDGET M14 (Commune) :

EXCEDENT DE RECETTES 2018..... 540 575.35 €

AFFECTATION :

233 582.77€ : affectés au financement des dépenses d'investissement (art. 1068) du BP 2019.

306 992.58€ : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2019.

B. BUDGET M49 (Assainissement) :

EXCEDENT DE RECETTES GLOBAL 2018..... + 38 420.15 €

AFFECTATION :

26 623.55 € : repris en recettes de fonctionnement (art.002) du BP 2019

11 796.60 € : repris en recettes d'investissement (art. 001) du BP 2019.

Affectations approuvées à l'unanimité des membres présents.

5. TAUX D'IMPOSITION 2019 TAXES D'HABITATION ET TAXES FONCIERES :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti). M. le Maire constate que sans augmenter le taux des taxes communales, **le produit des bases** d'imposition est en hausse, pour la taxe d'habitation + 3.42% ; pour la taxe foncière sur le bâti les bases ont augmenté de 3.55% et sur le non bâti l'augmentation est de 2.32%. Cette augmentation des bases génère une variation du produit total qui est de + 4.24% par rapport à 2018, ceci sans changer les taux.

Les bases exonérées telles que la taxe d'habitation ou sur le foncier non bâti (terres agricoles), sont compensées (en partie) par l'état et par le versement d'une allocation compensatrice de 46 153.00 identique à quelques euros de plus à celle de 2018.

Monsieur le Maire, vu le contexte économique, propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des trois taxes.

Taxe d'habitation	9.65 %
Taxe foncière propriétés bâties	7.96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	37.98 %

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE :

M. le Maire fait une présentation détaillée des dépenses et recettes prévues pour 2019 qui s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement	1 436 714.00 €
En section d'investissement.....	986 406.00 €

INVESTISSEMENT :

Principales recettes inscrites au budget :

Virement section fonctionnement	549 492.00
Subvention département	60 000.00
DETR.....	25 000.00
Subvention région	4 000.00
Taxe aménagement.....	15 000.00
FCTVA.....	62 000.00
Vente terrain nu.....	20 000.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	310 582.00

Principales dépenses inscrites au budget :

M. le Maire précise que par prudence, on constituera une réserve (dépenses imprévues) d'un total de 72 000.00 €, inscrit aux comptes 020 en investissement et 022 en fonctionnement, plafonnées à 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section considérée.

Remboursement emprunts	45 000.00
Déficit investissement	233 582.00
Dépenses imprévues.....	72 000.00
Acquisition terrain Cloupet.....	103 000.00
Terrain aménagé en city stade.....	40 000.00
Réfection toiture bâtiment scolaire + isolation	1 000.00
Façade bâtiment scolaire + travaux cour	25 000.00

Acquisition immeuble Brichet	127 000.00
Acquisition petits matériels	3 000.00
Acquisition lame de voirie	5 000.00
Réparation élévateur	5 000.00
Installation vidéo protection	5 000.00
Acquisition mobilier scolaire	2 000.00
Matériel cantine.....	1 000.00
Manuels scolaires	3 000.00
Jeux enfants	5 000.00
Acquisition d'un défibrillateur.....	1 500.00
Aménagement place Général de Gaulle	1 000.00
Restauration lavoir	30 000.00
Façade bâtiments publics	22 000.00
Création Musée	5 000.00
Eclairage public.....	1 000.00
Voirie communale	8 000.00
Travaux de sécurisation RD 8 5 ^{ème} tranche.....	45 000.00
Réaménagement des rond-point.....	44 000.00
Enfouissement réseaux chemin des Ormeaux.....	40 000.00
Enfouissement réseaux chemin Grès Nord.....	21 000.00
Enfouissement réseaux chemin St Geniés	41 000.00
Enfouissement réseaux chemin du Pourtour.....	12 000.00
Enfouissement réseaux Allées des Travers.....	10 000.00

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur les travaux inscrits au budget. En effet, les dépenses d'investissement sont plus élevées qu'habituellement, la commune s'étant portée acquéreuse d'un terrain au GFA Le Rouzet, pour y construire un city stade ainsi que l'immeuble des consorts Brichet, sis entre la bibliothèque et le caveau, afin d'y aménager un nouveau caveau, ceci en partenariat avec le syndicat des Vignerons, et créer un musée de la Romanité. M. le Maire précise que tous ces achats et travaux se feront sans aucun emprunt, quelques programmes d'investissement feront l'objet de demandes de subvention au département, à la Région et à l'Etat.

Présentation faite et explications données, M. le Maire procède au vote. Le budget primitif 2019 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT :

Le budget assainissement s'équilibre de la manière suivante :

En section exploitation	67 144.00
En section investissement	58 440.00

Sachant que ce budget assainissement sera transféré en 2020 aux communautés de Communes qui en auront la compétence, M. le Maire souligne que ce budget est excédentaire, il y a lieu d'engager quelques travaux d'amélioration de notre station d'épuration travaux d'investissement dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, afin d'apurer et de solder les comptes avant ce transfert.

Présentation faite le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

8. VOTE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil décide d'accorder les subventions suivantes, aux associations qui en ont fait la demande :

COMITE DES FETES	15 000.00
------------------------	-----------

PLANETE ADOS.....	300.00
POMPIERS STE CECILE	300.00
DDEN.....	50.00
 Total.....	 15 650.00 €

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que lors du conseil municipal du 28 janvier dernier, on avait déjà voté la somme de 18 050.00 de subvention ce qui donne un total de 33 700.00 € pour les associations de notre village. Approuvé à l'unanimité des membres présents

9. ACQUISITION IMMEUBLE BRICHET :

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors du dernier conseil municipal du 28/01/2019, on avait débattu sur la vente de la « maison verte », située en plein cœur du village, et entre la bibliothèque, et le caveau du belvédère, ces deux biens appartenant à la Commune.

M. le Maire explique que ce bâtiment représente une opportunité pour la Commune, qu'il pourra permettre de réaménager le caveau de dégustation en partenariat avec le Syndicat des Vignerons et de créer un musée de la romanité ; ceci grâce à des habitants du Village qui possèdent des objets ou vestiges pré ou post romains, issus de trouvailles, faites lors de travaux de terrain ou de fouilles sur le territoire de la commune. Certains d'entre eux souhaitent en faire don, à la Commune de Cairanne. M. le Maire précise qu'un généreux donateur c'est déjà fait connaître ; M. le Maire sollicitera l'aide de professionnels du service archéologie du Département ou autre. Affaire à suivre.

Ce bien nous avait été proposé pour 140 000 € et nous n'avions pas reçu l'avis du Domaine. Aujourd'hui c'est chose faite le Domaine a évalué ce bien à 118 000 €.

Les conjoints Brichet ont donc fait à la commune une dernière proposition, soit 121 000 €.

Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition et aux projets pour cet immeuble, le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de ce bien.

12. DEMANDES DE SUBVENTION AFIN DE FINANCER CERTAINS PROGRAMME :

Bâtiment école

Monsieur le Maire explique à ses collègues que dans le cadre des travaux du bâtiment scolaire sur la réfection de toiture et sur l'isolation thermique des combles, il y a lieu d'engager 89 125.09 € hors taxes. M. le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019.

Afin de financer au mieux ces travaux le conseil décide à l'unanimité de solliciter une aide de 62 387.56 € soit 70 % du total hors taxes.

City Stade :

Pour l'aménagement du « city stade » on sollicitera le Conseil Départemental dans le cadre des aménagements d'espaces publics favorisant le lien social, le coût de cet aménagement est de 33 333.00 €, ces aménagements se feront en cours d'année 2019, l'aide sollicitée sera de 80 % du montant hors taxes de la dépense subventionnable, soit 26 666.00. Adopté à l'unanimité.

Aménagement de la place Général de Gaulle et construction d'une Halle :

M. le Maire explique que l'an dernier on avait sollicité une subvention au Conseil Régional dans le cadre du FRAT, notre dossier n'ayant pas abouti, M. le Maire a décidé de réitérer la demande de subvention, à hauteur de 30 %, soit 77 392.95 €, sur une dépense de 257 976.50 € HT.

Concernant ce dossier, M. le maire signale à l'assemblée que nous avons sollicité aussi, le concours financier dans le cadre de la DTR, à hauteur de 35% du montant prévisionnel, soit 90 291.78 € sur une dépense subventionnable de 257 976.50 € HT.

M le Maire précise que nous avons déjà touché pour ce programme 24 500.00 € du produit des amendes de police. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire explique à l'assemblée que le projet de loi du ministre de l'éducation nationale de Jean-Michel BLANQUER « sur l'école de la confiance » suscite la défiance des enseignants. Voté par l'assemblée nationale, le texte doit encore passer début Mai devant le Sénat. L'amendement parle de création d'établissement regroupant des écoles et un collège, avec la suppression des directeurs d'école. M. le Maire explique à ses collègues qu'il y a lieu de prendre une motion contre ce projet de loi (à lire ci-dessous).

« Cet article issu d'un amendement déposé à l'Assemblée Nationale instaure un nouveau type d'établissement scolaire : l'établissement public des savoirs fondamentaux. Il associerait un collège et des écoles de son secteur au sein d'une nouvelle structure administrative qui pourrait se situer sur un même site ou non.

Par ailleurs, des expérimentations de l'école du socle sont en cours dans les territoires. Elles n'ont pas fait l'objet d'évaluations. Ce nouvel article fige une organisation qui peut concerner l'ensemble des collèges et écoles, et ainsi transformer l'architecture de notre système scolaire. Il n'a pas fait l'objet d'étude d'impact ni de discussions préalables avec les organisations représentant la communauté éducative ou des associations d'élus. En l'absence de ces éléments, l'inconnu demeure quant à l'ampleur des transformations à venir, comme au fonctionnement concret de ces structures.

Le collège et les écoles concernés sont-ils dissous dans la nouvelle structure ? Les accueils périscolaires, la restauration pour les enfants de maternelle et d'élémentaire relèveront-ils de cette nouvelle structure ? Les directeurs d'école sont-ils maintenus, avec quels moyens le cas échéant ? Sinon, qui assurera la relation avec les familles, les collectivités et les partenaires sur chacun des sites ? Qui veillera à la sécurité au quotidien ? Les Atsem seront-ils placés sous l'autorité du chef d'établissement ? Quelle taille maximum pour un établissement public des savoirs fondamentaux ? Quels temps de transport pour les élèves, notamment les plus jeunes ? Qui supportera les coûts ? ...

De nombreuses questions restent en suspens. A ce jour, aucune consultation n'est prévue par la loi pour initier la création de ces établissements publics des savoirs fondamentaux.

Le conseil municipal de CAIRANNE souhaite donc que soit retiré l'article 6 quater (nouveau) du projet de loi. Ceci afin de laisser le temps du bilan aux expérimentations en cours et de prendre le temps de consulter l'ensemble des acteurs concernés ». Motion adoptée à l'unanimité

AGES & VIE

M. le Maire signale à ses collègues qu'il a été destinataire du projet d'implantation du bâtiment Ages & Vies, qui a été modifié en fonction des nouvelles normes du groupe ; le permis de construire de cette structure d'accueil sera déposé très prochainement, elle pourra accueillir de 6 à 10 personnes âgées, dans un cadre sécurisé afin de permettre à ces personnes de continuer à vivre le plus normalement possible en restant sur la commune.

Cette offre d'hébergement, avec des loyers accessibles permettront de répondre à un vrai besoin.

AGENDA /

31/03/19 – 41^{ème}. Cérémonie des veuves DE LA gendarmerie

03/04/19 – 18H 00 Préfet – Cuvée « Hommage » 18.00 H Cave Coopérative (remise de chèque à M. le Préfet pour les Bleuets de France

08/05/19 – Cérémonie Commémorative du 08 mai

11 & 12/05/19 – Course caisse à savon

02/05/19 -Vieux Village 60 ans en arrière

26/05/19 – Elections Européennes

02/06/19 – Rétro Cairanne

18/06/19 – Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 à 11.00 H

21/06/19 – Fête de la musique

29/06/19 – La cave de Cairanne fête ses 90 ans

Après un dernier tour de table la séance est levée à 22.00 H

**Le Maire,
Roger ROSSIN**

**La Secrétaire,
Evelyne VILELA**

